



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil douze, le dix neuf avril, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2012

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Virginie Vincendeau, Christine Trichet, Béatrice Gomit, Alain Bouvet, David Loutreuil, Robert Portier, Joël Deschamps.

Absents représentés : Paul Couzard par Yann Juin, Yvan Bailly par Virginie Vincendeau.

Excusée : Pascale Buronfosse-Bjai

Absents non représentés : Christine Guézou, Emmanuel Mandon.

Secrétaire de séance : Alain Bouvet

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2012 : adopté par 16 voix

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération relative à la modification des statuts du syndicat des eaux. Le nouvel ordre du jour serait :

- 2012 – 01/04 – tarif de la natation scolaire
- 2012 – 02/04 – Subventions aux associations
- 2012 – 03/04 – Projet de Plan de déplacements urbains de l'agglomération de La Rochelle 2012-2021 arrêté – avis de la commune
- 2012 – 04/04 – Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Aunis arrêté – avis de la commune
- 2012 – 05/04 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux

Ordre du jour adopté par 16 voix

Les délibérations suivantes sont adoptées par 16 voix, exceptée celle relative aux associations.

2012 – 01/04 – Tarif de la natation scolaire

Rapporteur : Michel Rougier

Vu les réunions de commissions et de municipalité,

Monsieur le Maire propose, afin d'assurer la pratique de la natation scolaire, de fixer le tarif pour la saison 2012 de la manière suivante :

- créneau (environ 1/2 heure) : 88 €

Après deux années sans augmentation de la participation demandée aux communes concernées, Monsieur le Maire rappelle que ce coût intègre l'ensemble des charges de la piscine (salaire du maître nageur, charges fixes, ...) et exclu le coût du transport.

Ce coût sera facturé directement aux communes concernées par le transporteur.

La commune d'Esnandes propose cependant d'organiser le transport ; et ce pour une plus grande commodité.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal acceptent les tarifs proposés pour l'année 2012.

2012 – 02/04 – Subventions aux associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la charte de la vie associative,

Vu les propositions de la Municipalité du 12 avril 2012,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2012 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonctionnement	Investissement	Projets
Comité de jumelage		345 €	
Chant'Esnandes			320 €
FCPE	200 €		
Art Evolution	1.500 €		
FC Côtier	1.300 €		
Esnandis	23.000 €		2.000 €
Huit de la Baie	220 €		1.170 €

Il est rappelé que pour :

- Esnandis, Messieurs Juin, Loutreuil et Bouvet ne prennent pas part au vote,
- FC Côtier, Monsieur Deschamps ne prend pas part au vote,
- Comité de Jumelage, Messieurs Rougier et Roblin ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le versement des subventions telle que présentées ci-dessus et autorise :

- le versement des subventions de fonctionnement en une seule fois,
- le versement des subventions d'investissement et des subventions sur projet en deux fois ; 50% à la 1^{ère} demande et le solde sur présentation des factures correspondant.
- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention qui règle ces modalités.

2012 – 03/04 – Projet de Plan de déplacements urbains de l'agglomération de La Rochelle 2012-2021 arrêté – avis de la commune.

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu la délibération de la CDA de La Rochelle du 26 février 2010 portant révision du premier PDU approuvé le 27 octobre 2000,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDA de La Rochelle du 26 janvier 2012 portant arrêt du projet de PDU 2012-2021,

Considérant que l'ensemble des éléments ont été communiqués à chaque conseiller communautaire et par CD Rom aux communes concernées,

Considérant que l'ensemble des 18 communes de la CDA de La Rochelle ont été saisies pour émettre un avis avant avril 2012,

Monsieur le Maire rappelle qu'au-delà des objectifs réglementaires et transversaux assignés à tout PDU, cinq objectifs finaux ont été retenus :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liés aux transports de 20% par habitant à l'horizon 2020,
- réduire l'exposition des populations aux nuisances liées aux transports,
- assurer un accès aux modes de transports alternatifs pour toutes les populations,
- renforcer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs tout en y réduisant le trafic automobile,
- garantir une bonne accessibilité tous modes aux zones économiques prioritaires.

Ces cinq objectifs ont été déclinés autour de huit thèmes :

- 1/ Mieux articuler urbanisme et déplacements,
- 2/ Optimiser les transports publics urbains en confortant multimodalité et intermodalité,
- 3/ Construire une ville apaisée,
- 4/ Encourager un autre usage de la voiture individuelle,
- 5/ Faire évoluer les comportements,
- 6/ Adapter l'organisation des déplacements au tourisme et aux grands événements,
- 7/ Conforter l'agglomération rochelaise comme laboratoire leader en matière de mobilité,
- 8/ Evaluer le PDU en continu.

Ces thèmes ont pour finalité le report modal de la voiture particulière vers des modes de transports plus économes et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire et se matérialisant par la mise en œuvre progressive de 59 actions portant sur les transports collectifs, le stationnement, les modes doux, le réseau de voirie et de nature plus transversale.

Le plan d'action proposé a fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'une estimation en terme de report modal et d'une estimation en terme de coûts généralisés pour la collectivité, le monde économique et les habitants.

Grâce à la mise en œuvre du PDU, une inversion des tendances devrait s'engager sur le territoire de la CDA avec une réduction significative de la part de l'automobile dans le volume global de déplacements au profit des modes de transports alternatifs.

Le calendrier de mise en œuvre du PDU prévoit les grandes étapes suivantes :

Enquête publique :	mai 2012
Approbation définitive du PDU :	septembre 2012
1 ^{ère} phase de mise en œuvre du PDU :	2012/2016
Evaluation à mi-parcours du PDU (obligatoire) :	2016
2 ^{ème} phase de mise en œuvre du PDU (tenant compte de l'évaluation) :	2016/2021
Evaluation du PDU :	2021
Actions du PDU devant se poursuivre ou être Finalisées après 2021 soit sur la base du PDU 2012/2021 soit sur la base d'un PDU révisé	
Prenant en compte les évolutions de l'agglomération :	Au-delà.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable et insistent sur deux points plusieurs fois évoqués :

- le pôle multimodal situé à l'extrémité sud du « délaissé » afin d'accueillir : arrêt de bus, garage à vélo et 2 stationnements pour véhicules électriques.
- Mise en œuvre de liaisons bus transversales favorisant les déplacements plus directs d'Ouest en Est (par exemple de Nieul/Mer à Dompierre/Mer).

2012 – 04/04 – Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Aunis arrêté – avis de la commune.

Rapporteur : Béatrice Vinet

Monsieur le Maire expose que la réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2010 avait conclu au refus de l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Aunis dont le périmètre comprend les Communautés de communes du Pays Marandais, du Canton de Courçon, de Surgères, de la Plaine d'Aunis, ainsi que trois communes n'adhérant à aucune communauté de communes, Ardillières, Ballon et Ciré-d'Aunis.

Une nouvelle phase de concertation a été menée et le Comité Syndical a délibéré sur le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCoT le 15 décembre 2011.

Ce projet de décline autour d'une réflexion sur le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie et d'emploi des habitants et réponds à 5 grands objectifs déclinés selon les 3 piliers du développement durable ; économie, environnement et social :

- diversifier les potentiels de production de richesses locale,
- limiter les consommations foncières et l'étalement urbain,
- limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel,
- Assurer un renouvellement démographique, générationnel et la mixité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article L122-8 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Aunis,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal, émettent un avis favorable tout en insistant sur 5 points :

- réaffirmer la volonté de développer des partenariats avec les territoires voisins, notamment avec la CDA de La Rochelle,
- insister sur l'indispensable approche à l'échelle du bassin de vie des questions relatives aux conditions de vie des habitants, à l'aménagement de l'espace et à la prévention de la qualité des paysages,
- affirmer la mise en valeur de l'étoile ferroviaire reliant La Rochelle à Marans et à Surgères, par l'ouverture de nouveaux points d'arrêt et la réouverture d'anciennes gares,
- marquer une nécessaire attention au suivi de la mise en œuvre des objectifs affichés,
- souligner qu'au-delà de la durée d'existence du SCoT eu égard au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le problème essentiel de la question de l'eau, qui n'est pas suffisamment évoqué et traité dans le SCoT du Pays d'Aunis, devra l'être, dans toutes ses dimensions, dans la réflexion globale de l'interSCoT prochainement engagé.

2012 – 05/04 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux

Rapporteur : Yann Juin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 7 mars 2012 du Syndicat des Eaux réuni en Assemblée extraordinaire relative à la modification de ses statuts,

Considérant la nécessité de prendre en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes qui portent notamment sur :

- Une définition plus précise des compétences exercées,
- La disparité des situations juridiques quant à la propriété des ouvrages,
- L'activité accessoire « vente d'eau »,
- La reprise de compétence,
- L'admission et le retrait ;

Considérant que ces nouveaux statuts proposés auraient pour effet :

- la suppression du SIAE de la Région nord de La Rochelle et la centralisation dans un organisme unique sans échelon de validation politique intermédiaire puisque les commissions territoriales prévues n'ont de fait aucun pouvoir,
- en fonction de la gouvernance, d'accroître le déséquilibre territorial entre les usagers contributeurs nets et débiteurs,
- de pérenniser l'inégale péréquation départementale du fait de la non adhésion des plus grandes villes du département.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces éléments et, sur proposition de Monsieur le Maire émettent un avis défavorable sur ces nouveaux statuts et mandatent les représentants de la commune au SIAE de la Région nord de La Rochelle pour voter en ce sens.

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose au 1^{er} adjoint de faire un point d'actualité sur les travaux liés à la restructuration des équipements publics ; écoles et restaurant scolaire. Michel Rougier rassure l'assemblée en insistant sur le fait qu'il n'y a aucune gêne sur le fonctionnement habituel de l'école maternelle tout particulièrement pour l'aide aux devoirs qui se déroule comme d'habitude, sous la responsabilité de l'espace Camaïeux. Joël Deschamps informe du retard pris par l'entreprise de maçonnerie sur ce chantier.

Quant aux autres travaux sur l'ensemble de la commune, tout se passe comme prévu : les portes de l'église ont été posées pour empêcher l'accès des oiseaux, la peinture des vestiaires du foot sera achevée pour l'inauguration du stade le dimanche 27 mai.

Béatrice Vinet se félicite du fonctionnement retrouvé du DAB place Thoresn Glières, de la procédure d'appel d'offre lancée pour la concession d'aménagement du centre bourg, de la toiture photovoltaïque installée sur le bâtiment des services techniques dont l'inauguration est prévue le vendredi 11 mai à 11 heures.

Pour ce qui est des travaux liés aux 26 logements par Atlantic Aménagement, la date d'octobre est retenue pour l'aménagement par les locataires.

Michel Rougier communique la date du repas des anciens ; dimanche 13 mai. Concernant la fourniture des repas pour les enfants scolarisés et ceux qui fréquentent l'accueil de loisirs : les procédures de renouvellement ont été lancées.

Fabrice Brisson a programmé des travaux à la piscine municipale pour localiser les fuites. Les réparations sont en cours pour optimiser le fonctionnement dès le mois de mai. Les producteurs d'un film, tourné en charente-maritime, ont choisi Esnandes pour un tournage le 9 mai prochain.

Françoise Guigard se réjouit du succès du « Printemps des Poètes » et de la journée du 4 avril sur le développement durable, et ce malgré la pluie. Les solutions de repli envisagées ont bien fonctionné : salles municipales avec projections et ateliers transférés.

Yann Juin clôture cette séance du Conseil Municipal en abordant le sujet relatif aux PAPI (programme d'actions de préventions des inondations) et rappelle que le territoire d'Esnandes est concerné par 2 PAPI : celui de l'agglomération (dépôt pour la commission du 18/09/2012) et celui du Nord Aunis concernant la digue des mizottes (rédaction d'un PAPI d'intention pour un dépôt en commission – juillet 2013).

Séance levée à 21h35